



DOIT ON ACCEPTER UNE ANNULATION DE VENTE D UN VEHICULE?

Par **KTIA**, le **10/05/2012** à **19:18**

Bonjour,

nous avons vendu notre voiture mardi

Carte technique fait la veille pas besoin de contre visite

Note des réparations à faire: pneu et frein usure normale, fuite moteur

Véhicule de 165000km

le vendeur a été informé de tout cela et a payé cash; carte grise barrée; assurance chez nous annulée

aujourd'hui jeudi il nous dit qu'un garagiste lui annonce que le moteur est foutu et que vu l'état le véhicule aura plus de 165 000 km !! il souhaite annuler la vente !

quels sont nos recours ? il était informé des réparations à faire, il a essayé le véhicule 2 fois, il a les factures des réparations faites chez le concessionnaire et franchement nous dire qu'on a modifié le kilométrage alors qu'on sait à peine changer une ampoule ???!

bref doit on refuser cette annulation ?

montant de la transaction: 3000 euros

merci pour vos conseils

Par **razor2**, le **11/05/2012** à **07:42**

Bonjour, il appartient à votre acheteur d'apporter la preuve de ce qu'il avance, non de le décréter. Vous pouvez, à ce stade, le renvoyer dans ses cordes et attendre éventuellement la suite.

Par **janus2fr**, le **11/05/2012** à **08:08**

Bonjour,

Et pour préciser, la preuve, ce n'est pas "qu'un garagiste lui annonce", mais une expertise...